

Nouvelle loi sur les épidémies , en votation le 22 septembre 2013 en Suisse:
DANGERS POUR LA SANTE ET POUR LES DROITS HUMAINS fondamentaux.

En tant que médecin généraliste pratiquant en cabinet depuis plus de 25 ans, j'ai vu beaucoup de cas de personnes, dont des enfants, dont la santé a été plus ou moins gravement atteinte suite à des vaccinations. Des traitements spécifiques (qui montrent par là-même le lien de cause à effet vaccin-effets secondaires) ont souvent pu aider grandement, voire guérir ces personnes. Mais ce n'est pas une garantie du tout. Le système immunitaire est complexe, et les accidents vaccinaux niés ou minimisés. Mais les souffrances et séquelles, elles, sont là.

Les cas de déclenchement de la maladie qu'on « cherche à prévenir par le vaccin » suite au vaccin lui-même ne sont pas rares.

Un des aspects non-abordés par le respectable Groupe de réflexion sur les vaccins, dans son communiqué volontairement sommaire, est le fait que, en cas d'accident vaccinal (décès, séquelles irréversibles...), selon les articles de la loi projetée 64 et 70, l'indemnisation maximale est de 70000.-frs. D'une part c'est largement insuffisant (demandez aux parents d'enfants devenus autistes après vaccination contre la rougeole...), mais aussi, les laboratoires pharmaceutiques sont couverts entièrement par la Confédération : ils peuvent donc s'en laver les mains. Ce seront les contribuables et les victimes qui trinqueront.

Citons notre consœur pédiatre la Drsse Françoise Berthoud : « La maladie transmissible susceptible de déclencher une vaccination collective peut être due à un virus (grippe, rougeole, ou autre virus nouveau créant une panique) ou à une bactérie (méningite par exemple).

Si une vaccination est ou devient obligatoire, on s'attend logiquement à ce qu'il s'agisse d'une mesure améliorant la santé publique. Il faudrait pour cela **deux conditions** :

1. Qu'il soit scientifiquement prouvé que ce vaccin est utile, que son rapport bénéfique/risque est satisfaisant. Il suffit de lire « Vaccinations, les vérités indésirables » de Michel Georget pour en douter sérieusement.

2. Que les décideurs en matière de santé soient indépendants des gens qui fabriquent les vaccins en cause. Dans le cas qui nous intéresse, la votation du 22 septembre, on sait qu'une bonne proportion des personnes de la Commission qui a promulgué la révision de la loi sur les épidémies a **des conflits d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique**. «

Contraindre à se faire vacciner est un acte gravissime, pour qui connaît la composition complète des vaccins (notamment les métaux lourds, mercure et aluminium, impuretés génétiques issus du milieu de culture etc) et leurs risques cachés. Entre autres,

une micro-encéphalite post-vaccinale est fréquente. Heureusement, elle n'est que "micro-", la plupart du temps. Mais à force de répéter les vaccins....!/?

Ce paquet de lois permet le fichage et le repérage des individus jugés coupables de dissidence en matière de croyances sur les vaccins, les "experts" faisant passer leurs croyances comme LE savoir scientifique.

Pour les « dissidents » aux dogmes vaccinalistes, s'octroyant la liberté de résister à l'obligation vaccinale, ces lois prévoient aussi l'interdiction d'exercer sa profession (sans indemnité prévue), ainsi que des peines pénales diverses et charmantes : amendes, ET EMPRISONNEMENT !

En même temps, les commentaires officiels de la loi prétendent, pour mieux nous la vendre, qu'il n'y aura pas contrainte !!! Mensonges et propagande, dans une brochure de votations payée par nos impôts !

En plus, cette nouvelle loi exempte de toute responsabilité les fabricants de vaccins : remontez à la source de qui l'a commanditée !

Le saviez-vous, le célèbre médecin Albert Schweizer, pionnier de la médecine humanitaire en Afrique, bien avant que celle-ci ne devienne multi-médiatisée et à la mode, avait constaté l'apparition des cancers dans la région où il a oeuvré, ceci APRES le début des campagnes de vaccinations. Il n'en avait jamais vus auparavant. Et il n'était pas homéopathe, que je sache ! Simplement humaniste et ouvert à ce qu'il pouvait constater !

La revue Zeit-fragen (Horizons et débats en français), dans son numéro de juillet 2013, révélait que le paquet de lois sur les épidémies sur lequel nous allons voter a été concocté avec l'étroite collaboration d'une socio-politologue allemande, appelée à la rescousse par le directeur (ou ex-directeur?) de l'Office fédéral de la santé publique Thomas Zeltner.

Cette femme dirige un institut "de santé globale" à Genève...largement financé par une certaine fondation...Rockfeller !!!

Et en étroite collaboration avec un institut créé par Novartis-pharma...

Il y a quelques années, je lisais avec intérêt les résultats d'une enquête : avec garantie de l'anonymat, environ 30% des scientifiques interrogés répondaient soit avoir déjà dans leur carrière modifié des résultats d'une étude en faveur des préférences et vues des commanditaires de celle-ci, soit être prêts à le faire, moyennant finance bien sûr, si on le leur demandait !!!

Quelque temps plus tard, je faisais part de ceci à un Professeur de médecine qui enseigne au sujet des vaccins dans une grande université suisse : sa réponse m'étonna :

il me dit qu'à son avis, c'était en dessous de la réalité, et que donc les scientifiques susceptibles de se montrer corrompus ou corruptibles étaient plutôt 50% !!

Mais ceci, bien sûr, il ne pouvait l'écrire.... et il continuerait tranquillement à donner à ses étudiants uniquement les thèses officielles qui plaisent tant aux entreprises pharmaceutiques !!! Je me suis pincé ! Dans quel monde je vis donc !?!

Il y a 4 ans, (c'est déjà loin, on compte sur notre oubli ???), le spectre de la grippe H1N1 était brandi dans tous les medias, l'Organisation Mondiale de la Santé

(financée pour moitié environ par les producteurs de vaccins) déclarait une pandémie mondiale, tous les gouvernements achetaient des millions de doses de vaccins, et de remèdes antiviraux chimiques prétendument efficaces, puis essayaient de les fourguer à tout le monde.

Les 2/3 des infirmiers et infirmières, tout de même méfiants, refusaient de se faire vacciner.

Surtout après les lères victimes chez les infirmières suédoises....

En Suisse, un médecin sur 2 était contre cette vaccination....pour lui-même et sa famille. Mais parfois la pratiquait sur ses patients....

La population, avec bon sens, ne se fit pas vacciner, en Suisse. C'est-à-dire que plus de 90% de la population refusa la vaccination.

Et 90% des vaccins achetés furent inutilisés. Des millions de francs de vaccins et de médicaments jetés à la poubelle finalement...? non, les produits seulement.

Les francs, eux, sont partis sur les comptes en banque des pharmas...et de quelques autres intervenants probablement.

grâce à l'aventure H1N1, une partie importante des citoyens, surtout grâce à internet, a pu prendre la mesure du problème des vaccinations, prétendues efficaces et sans danger.

Si elles l'étaient, il n'y aurait pas de problème, et aucun besoin de contrainte ou de menace pour que les gens courent se faire vacciner.

Bien conditionnés, certains courent de toute façon.

Mais, en rendant une vaccination obligatoire, on rend toute comparaison scientifique entre vaccinés et non-vaccinés impossible, pour cause d'inexistence des non-vaccinés !!!

Or, l'histoire a montré clairement ceci (2 exemples ci-dessous, parmi de nombreux autres), à propos du prétendu "fait" que les vaccinations auraient fait régresser les épidémies, voire auraient éliminé certaines maladies :

aux Philippines au début du 20ème siècle, on a fait de multiples campagnes de vaccinations contre la variole. Résultats : le taux de variole a été multiplié par 6 à 7 (!!!) dans les îles vaccinées, et en particulier à Manille où tout le monde était survacciné, alors que sur l'île philippine de Mindanao, où les habitants avaient refusé d'être vaccinés, l'incidence de la variole était resté identique au point de départ.

En France, "avec la vaccination", la tuberculose a régressé et quasi disparu, nous dit-on !

Oui mais, ce qu'on ne dit ni ne montre, comme d'habitude :

1/ cette régression avait démarré bien avant l'introduction du vaccin, et était déjà très avancée lors de l'introduction du vaccin.

2/ aux Pays-Bas, notamment, où le vaccin n'était pas obligatoire, et où seuls 5 à 10 % de la population s'est fait vacciner volontairement :

la régression s'est produite non seulement à la même vitesse qu'en France, mais a abouti à une disparition finalement plus rapide,

car il n'y a pas eu les petites remontées momentanées (gommées dans les statistiques usuelles) liées aux campagnes de vaccination telles que pratiquées en France....

La réalité est donc que ce sont certainement d'autres facteurs qui ont fait disparaître ces maladies, notamment les progrès de l'hygiène.

Et, encore historiquement, on sait bien que les épidémies de peste, entre autres, ont disparu d'Europe sans aucune vaccination, et pour cause: celle-ci n'existait pas !

Par ailleurs, on nous bassine, malgré les faits ci-dessus et bien d'autres, avec une prétendue protection collective ! Si un vaccin était vraiment efficace et sans danger,

le vacciné n'aurait rien à craindre d'un non-vacciné !

Pourquoi alors ce conformisme imposé, cette "chasse aux sorcières", cette suspicion jetée comme par hasard sur les réticents à l'industrie du médicament ??

Une personne, vaccinée ou pas, peut être un porteur sain de microbes. Ceux-ci se développent, ou pas, chez d'autres personnes selon leur terrain biologique, leur santé, qui ne saurait pas tenir qu'à la question d'être vacciné ou pas : tant de facteurs de santé interviennent ! mais la majorité ne sont pas brevetables, donc peu rentables !

Combien de personnes savent que les vaccins contiennent pour la plupart des métaux lourds (Mercure, Aluminium), toxiques pour le cerveau, le foie, les reins, la thyroïde etc. ?
Et aussi des impuretés génétiques issus des milieux de cultures (pour tous les vaccins viraux) : fragments d'ADN issus d'oeufs, de reins de singes, de foie de singes, de cellules cancéreuses humaines, etc, (tout ceci étant ou ayant été des milieux de culture des virus vaccinaux historiquement)...
Et encore, des perturbateurs endocriniens, des substances favorisant le passage dans le cerveau des molécules vaccinales (Curieux, n'est-ce pas !)
Etc, etc

Se référer notamment au livre du Prof agrégé de biologie Michel Georget : Vaccinations, les vérités indésirables, éditions Dangles

Et aux sites internet suivants :

www.sylviesimonrevelations.com Très bien documenté. Témoignages de victimes des vaccinations, entre autres, et témoignages de médecins, dossiers...

www.bickel.fr Oeuvre de synthèse sous formes très accessible de BD didactiques et humoristiques. "Vaccination : la grande illusion" est à lire d'urgence si vous n'avez que peu de temps...

www.infovaccins.ch Oeuvre du groupe médical de réflexion sur les vaccins, qui diffuse des mises en garde prudentes mais claires et bien documentées depuis plus de 25 ans... en étant rarement entendu, comme par hasard. Voir sa toute récente prise de position dans son site, ou via pièce jointe

www.santeglobale.info Un médecin, pionnier de l'éducation à la santé, ouvert à de nombreux sujets avec un regard libre et indépendant qui ne plaît pas à tous, bien sûr.

www.infomicheldogna.net Un naturopathe au franc-parler et aux ouvrages toujours intéressants

www.lesmotsontunsens.com

www.artdevivresain.over-blog.com relais de thérapies naturelles intéressantes

www.initiativecitoyenne.be Nombreux articles et témoignages, notamment sur vaccinations

www.questionvaccins.canalblog.com Fort bien documenté. Etude critique du discours sur les vaccins à l'épreuve de la réalité historique. Critiques méthodologiques sérieuses

Les dizaines de médecins qui ont dénoncé les méfaits des vaccinations, au fil de nombreux livres et articles, n'ont eu aucun procès en diffamation ou calomnie.

Même s'ils ont pu commettre, comme moi ce jour peut-être, quelques excès ou de menues erreurs ou approximations, le plus gros de leur argumentation étant très solide et imparable, il était toujours plus simple pour les pharmas de leur couper simplement le plus possible l'accès aux grands médias. Un procès aurait été trop de pub pour le point de vue critique contre les vaccins.

Par contre, certains, comme le Professeur Marcel Ferru, Prof de pédiatrie en France, ont vu leur carrière tourner court, après la publications de "La faillite du BCG" (vaccin contre la tuberculose)....

Merci de votre attention et de ce que vous pourrez faire.

Au moins voter NON à cette loi, qui ne respecte ni l'intégrité corporelle, droit fondamental, ni la liberté ! Et en plus, elle criminalise les « dissidents », comme si nous étions dans l'ex-URSS, ou dans toute dictature de n'importe quel genre : voir articles 82 à 84)

Dr Philippe Corajod
Médecine générale et médecines naturelles
1635 La Tour-de-Trême

Post-scriptum : suite à ma prise de position en 2001 dans le cadre d'une campagne de vaccinations visant 11000 enfants et jeunes de ma région (suite à 3 cas de méningite bactérienne), une rumeur a été répandue selon laquelle j'arrêtais ma pratique de médecin. Volonté de nuire délibérée....

Puis, suite à celle que j'ai prise dans le cas de la grippe H1N1 en 2009, j'ai reçu la menace de devoir quitter le canton, ou même la Suisse.

Les craintes ne doivent pas être exagérées, mais je constate que des rétorsions existent. INUTILE DE DIRE QU'UN MEDECIN HOSPITALIER OU INSTITUTIONNEL NE PEUT AVOIR MA LIBERTE DE PAROLE , sans risque encore beaucoup plus important...